

ZALAGH HOLDING

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 100.452.000 de dirhams
Siège social : Fès - Quartier Industriel Bensouda, Lotissement "Ennamae", lots 198-199
R.C Fès 23.245 - I.F 04502365

AVIS DE CONVOCATION **A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE** **ORDINAIRE ANNUELLE, EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société ZALAGH HOLDING, sont convoqués en Assemblée Générale Mixte des actionnaires, conformément aux dispositions de l'article 121 de la loi 17.95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, à 105, Angle Bd d'Anfa et Rue Taha Houssine, Résidence Anfa 105, 2^{ème} étage Casablanca le :

10 novembre 2015 à 14 H 30

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre Ordinaire

- présentation du rapport de gestion du Directoire sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2015, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2015 ;
- présentation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
- approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 30 juin 2015 ;
- quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2015 ;
- décharge aux Commissaires aux comptes ;
- renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes ;
- allocation des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'année 2015.

A titre Extraordinaire

- changement de la dénomination sociale ;
- modification de l'Annexe A des statuts ;
- changement du mode d'administration et direction de la Société par l'institution d'un Conseil d'administration ;
- adoption de nouveaux statuts refondus intégrant les modifications statutaires

A titre Ordinaire réunie extraordinairement

- nomination des membres du Conseil d'Administration
- pouvoirs spéciaux.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets des résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent être adressées au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

PROJET DES RESOLUTIONS **DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE** **ORDINAIRE ANNUELLE, EXTRAORDINAIRE** **ET ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT**

A TITRE ORDINAIRE :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 30 juin 2015, les approuve dans toutes leurs parties.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 95 de la loi 17 - 95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, déclare approuver les conclusions dudit rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos le 30 juin 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font ressortir un bénéfice net de 146.572.825,61 dirhams.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur mandat aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2015, qui s'élève à 146.572.825,61 dirhams comme suit :

- Bénéfice net de l'exercice clos le 30 juin 2015	DH	146.572.825,61
- Réserve légale	DH	<u>1.201.200,00</u>
- Solde	DH	145.371.625,10
- Report antérieur bénéficiaire	DH	<u>65.188,02</u>
- Solde	DH	145.436.813,63
- Dividende à distribuer	DH	145.430.000,00
- Dividende prioritaire (actions catégorie B).....	DH	26.047.000,00
- Dividendes (actions catégorie A)	DH	<u>119.383.000,00</u>
- Report à nouveau	DH	6.813,63

Les dividendes seront payables aux caisses de la Société dans un délai de trois (3) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne décharge aux Commissaire aux comptes, le cabinet « **FIDAROC GRANT THORNTON** » représenté par Monsieur Mohamed ZERREI et le cabinet « **AMOURI CONSULTING** » représenté par Monsieur Mohammed AMOURI, pour leur mission au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Commissaire aux comptes cabinet « **AMOURI CONSULTING** » est arrivé à son terme et décide de renouveler son mandat pour les trois prochains exercices (exercices clos au 30 juin 2016, 30 juin 2017 et 30 juin 2018).

Monsieur **Mohammed AMOURI** représentant le cabinet « **AMOURI CONSULTING** » consulté à ce sujet, a déclaré accepter le renouvellement de la mission de Commissaire aux comptes confiée à son cabinet.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'au titre de l'année 2015, des jetons de présence d'un montant global de deux millions trois cent soixante dix mille (2.370.000) dirhams bruts seront répartis entre les membres du Conseil de Surveillance.

De même, l'Assemblée Générale décide de rembourser, pour certains des membres du Conseil de Surveillance, tout frais de voyage et de séjour au Maroc pouvant être encourus par ces derniers, sur présentation de factures correspondantes justificatives. Le montant des jetons de présence et desdits frais encourus par les membres du Conseil de Surveillance seront portés aux charges d'exploitation de la Société, conformément à l'article 92 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonyme telle que modifiée et complétée par la loi 20-05.

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier la raison sociale actuelle de la Société « **ZALAGH HOLDING** » et d'adopter une nouvelle dénomination sociale pour la Société « **ZALAR HOLDING** ».

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de Directoire sur la proposition d'adoption pour la Société, actuellement société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, de la forme de société anonyme à Conseil

d'administration, approuve cette proposition et décide que la Société sera, à compter de ce jour, gérée et administrée par un Conseil d'administration.

Les fonctions des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire prendront fin à l'issue de la présente Assemblée Générale mixte.

L'Assemblée Générale les remercie du soin qu'ils ont apporté à l'exécution de leur mandat et décide que le quitus de leur gestion sera mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire qui se statuera sur les comptes de l'exercice à clore le 30 juin 2016.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de son actionnaire la Société Financière Internationale (SFI), décide de modifier le paragraphe 4 de l'Annexe A des statuts relatif au droit de relation.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de Directoire et du projet des statuts modifiés, décide d'adopter, article par article, et dans son ensemble, le texte de nouveaux statuts modifiés au regard des modifications inhérentes au changement de la dénomination sociale, au changement du mode d'administration et de direction de la Société et à la modification de l'article relatif au droit de relation.

Un exemplaire, paraphé et signé par les membres du bureau, sera annexé au procès verbal original de la présente Assemblée.

A TITRE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIRE :

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sous réserve de l'adoption de la 10^{ème} résolution de la présente Assemblée Générale, décide de nommer pour former le Conseil d'administration de la Société pour une durée de six (6) ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 30 juin 2021 :

- Monsieur Mustapha SLIMANI
- Monsieur M'hammed Fouad CHAOUNI BENABDALLAH
- Monsieur Mohamed Farouq CHAOUNI BENABDALLAH
- Monsieur Timothy Yale Carrington COTTON
- Monsieur Abdelhadi NINIA
- Monsieur Saad HASSAR
- Monsieur Ahmed Reda CHAMI
- Monsieur Mehdi BERBICH
- Monsieur Jean Paul Pinard
- Monsieur Ali BERBICH

Les membres du Conseil d'administration ci-dessus nommés, consultés à ce sujet, ont déclaré accepter leur mandat et affirmé ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité ou interdiction légale ou réglementaire susceptible de s'opposer à cette nomination.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités prescrites par la Loi.